

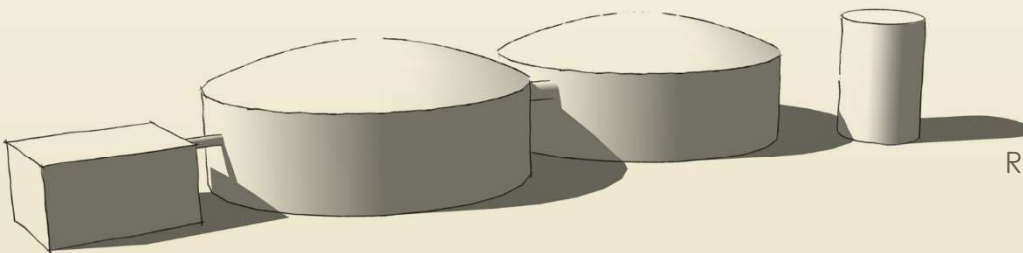
# SAS METH'ALLASSAC BIOGAZ

## Unité de méthanisation

Commune d'Allassac (19)

Dossier de demande d'enregistrement  
(art. L.512-7 et suivants du Code de l'environnement)

## Pièce n°11 : Capacités techniques et financières



Référence : 2021-000339  
Novembre 2022

[www.cabinet-ectare.fr](http://www.cabinet-ectare.fr)



## SOMMAIRE

<b>1. TECHNOLOGIES ET PERSONNEL .....</b>	<b>3</b>
<b>2. CAPACITES FINANCIERES.....</b>	<b>4</b>



## 1. TECHNOLOGIES ET PERSONNEL

Le projet de méthanisation de la SAS Méth'Allasac Biogaz s'organise autour de différentes technologies participant au fonctionnement de l'unité. Pour chaque partie du process, la SAS Equi-Energies a fait appel à des prestataires spécialisés dans la construction et la mise en œuvre des ouvrages.

L'ensemble des opérations concourant au fonctionnement de l'unité de méthanisation est assuré par ou sous la responsabilité de M. Jérôme BREUIL qui dispose d'une expérience significative dans la conduite d'unité de méthanisation, notamment au travers de l'exploitation de l'unité de méthanisation de la Prade Biogaz et, depuis 1 an, du méthaniseur de Méth'Allasac biogaz sous le régime déclaratif.

Le personnel intervenant sur le site est par ailleurs composé d'agents techniques formés à la conduite d'exploitation, et d'une responsable administrative, présents aux côtés de Jérôme Breuil et de ses associés Baptiste Féral, Jérôme Baril, Thierry Laroze et Julien Lavaud.

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'unité, une astreinte est assurée en dehors des horaires de travail.

L'organigramme est ainsi établi :

Jérôme BREUIL, Président

Baptiste FERAL, Jérôme BARIL, Thierry LAROZE, Julien LAVAUD, Directeurs généraux associés

Marina FAUVET, Responsable administrative

Thomas DENIS, Responsable de l'unité (épandage, électro-technique)

Simon BLANCHONNET, apprenti CS RUMA.

Chaque opérateur a une ou plusieurs fonctions définies afin de garantir la capacité d'intervention à tout moment :

- Gestion du système de contrôle commande ;
- Réalisation des analyses physico-chimiques et biologiques, et éventuellement ajustement des programmes d'alimentation du digesteur ;
- Maintenance des systèmes électriques et des systèmes mécaniques, réparations mineures ;
- Contrôle au dépotage et lavage des camions ;
- Tâches administratives (secrétariat, encadrement, gestion globale de l'exploitation).

Tous les processus de la centrale sont automatiquement contrôlés et régulés par le système informatique. Toutes les données relatives au débit, à la pression et la température sont surveillées en permanence et les valeurs sont enregistrées sur ordinateur. Le système complet peut être commandé depuis l'ordinateur, ainsi que par un ordinateur distant via internet. Le responsable du site est automatiquement alerté par SMS et mail en cas de problème.



## 2. CAPACITES FINANCIERES

La SAS Méth'Allasac Biogaz a été créée en 2019 pour le développement et l'exploitation de l'unité de méthanisation éponyme, sise au lieu-dit « La Prade » à Allasac. Son capital social s'élève à 50 000 euros.

Le montant d'investissement s'est élevé à 5,99 millions d'euros, répartis comme suit :

Poste d'investissement	Montant (k€)
Equipements process	1 596
Epuration du biogaz	811
Réception et stockage amont / aval	1 368
Terrassement - VRD	992
Raccordements électrique et gaz	207
Equipements solaire photovoltaïque en toiture du bâtiment	83
Autres coûts (études, assurance, frais financiers, ...)	938
<b>Total</b>	<b>5 995</b>

Sur ce montant global de 5,99 millions d'euros, 5 millions ont déjà été investis pour la mise en œuvre de la première phase (unité fonctionnant sous le régime déclaratif) et 900 000 euros supplémentaires seront investis pour l'évolution vers le régime de l'enregistrement : les dépenses supplémentaires couvrent les postes d'ingénierie, la création du stockage déporté des digestats liquides (parcelle BP 326), et les membranes supplémentaires de l'épurateur.

Dans le cadre du projet de méthanisation, la SAS Méth'Allasac Biogaz a présenté aux banques toutes les garanties permettant d'engager les fonds nécessaires à la construction et à l'aménagement. Ainsi, le financement de l'opération a réalisé au moyen :

- d'un apport de fonds propres à hauteur de 10,91 % de l'enveloppe totale ;
- d'aides à l'investissement pour 12,29 % du montant global ;
- d'un recours à emprunt bancaire pour le reste.

Le bilan prévisionnel, intégrant les recettes de la vente de biométhane et d'électricité d'origine photovoltaïque, ainsi que l'ensemble des charges de fonctionnement, prévoit un retour sur investissement en 12 ans.

Les recettes sont estimées à 1,2 millions d'euros par an, avec une progressivité, passant de 940 000 euros la première année à 1,9 million d'euros à partir de la 14<sup>ème</sup> année de fonctionnement. Les charges d'exploitation sont également progressives, avec une moyenne estimée à 900 000 euros par an pendant la période de retour sur investissement, et atteignant 1,07 million d'euros la 14<sup>ème</sup> année.

L'exploitation des installations et l'injection du biométhane ont débuté fin 2021 avec des résultats conformes aux prévisions, voire supérieurs pour ce qui concerne l'injection de biométhane, dans la limite des possibilités contractuelles. Ainsi, c'est jusqu'à 135 Nm<sup>3</sup>/h de biométhane qui sont injectés dans le réseau de GRDF.



Le projet d'évolution vers le régime de l'enregistrement permettra d'asseoir davantage les recettes et d'augmenter contractuellement le débit d'injection dans le réseau, favorisant par la même occasion l'alternative au gaz fossile.